

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 080/2022

A la société SOCODAM Sarl

Après avoir reçu le contrat du marché relatif au dédouanement et transit des matériels militaires aux Forces Armées de la République Démocratique du Congo, conclu avec Le Ministère de la Défense Nationale et Anciens Combattants, pour un montant total hors taxe de dollars américains cent-vingt-un mille huit cent nonante-huit, soixante-six centimes (USD 121.898,66) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant.

Fait à Kinshasa, le 11/05/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Directeur Général

*Pasteur Jean Pierre KAPITA
Directeur Général*